

RÈGLEMENT 2025 Grimpée cycliste ECOV “La Verticale du Thou – cols-cyclisme.com”

Le dimanche 31 août 2025 à partir de 9h, l'ECO Villeurbanne organise une grimpée chronométrée de cyclisme sur route.

Le parcours est d'une longueur de 6,4 km pour un dénivelé positif de 409 m.

Le départ est situé Rue Rochon dans la commune de Couzon-au-Mont d'Or (69270). Il emprunte : la rue Rochon – la route de Poleymieux – la route du Génie et se termine au sommet du Mont Thou.

L'épreuve est organisée sous l'égide de la FSGT.

L'inscription et la participation à cette épreuve valent acceptation de la prise de photos ou vidéos par l'organisateur, ainsi que leur utilisation dans les communications liées à l'évènement. L'inscription et la participation à cette épreuve valent également acceptation du règlement décrit ci-dessous dans son intégralité.

Article 1 : Participation

La grimpée cycliste La Verticale du Thou – cols cyclisme.com est ouverte à tous. **Les participants non licenciés d'une fédération française de cyclisme assurée pour la compétition ou de la fédération française de triathlon (FFTri) devront fournir un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme en compétition ou à défaut fournir l'attestation de santé disponible sur le site de la fédération française de cyclisme lors de leur inscription.**

Protocole simplifié pour l'obtention de l'attestation de santé FFC :

- créer un compte sur <https://licence.ffc.fr>
- Dans Profil, aller dans la section “Attestation santé”
- Lire et compléter l'attestation
- Lors de l'inscription HelloAsso, ajouter l'attestation santé FFC

Les réponses apportées au questionnaire de santé relèvent de la responsabilité exclusive du répondant, en cas de doute, le participant est encouragé à demander un avis médical avant l'épreuve.

Les mineurs devront fournir obligatoirement une autorisation parentale en plus de leur licence ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve.

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée, ni cédée.

L'inscription se fera par internet à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/entente-cycliste-olympic-villeurbannais/evenements/la-verticale-du-thou-2025>

L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible, mais le choix de l'heure de départ sera limité.

Le nombre de participants est limité à 150.

Article 2 : L'épreuve

Le parcours est constitué d'une grimpée. Les départs s'échelonneront toutes les minutes.

Un tableau indiquant les horaires de départ sera mis en ligne sur le site de l'organisation la veille de l'épreuve et sera affiché le jour de la course. Il appartient à chaque concurrent de se rendre au départ pour cette heure-ci.

A l'issue de l'épreuve, un classement sera établi. Les trois premiers scratch, ainsi que les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés (fleurs, coupes, médailles ou lots).

Article 3 : Code de la route

Cet événement est une épreuve de cyclisme de masse. **Le strict respect du code de la route est exigé.** Des signaleurs seront présents, mais aucune route empruntée ne l'est exclusivement pour l'épreuve.

Article 4 : Matériel

Le port du casque à coque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire durant toute l'épreuve.

La plaque de cadre numérotée devra être installée visible à l'avant du guidon du vélo et rendue à la fin de l'épreuve.

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Article 5 : Ravitaillement et buvette

Un ravitaillement liquide et solide sera offert aux participants au sommet de la grimpe. Une buvette avec des encas sera disponible en bas.

Article 6 : Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile, ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

L'organisateur ne couvre pas les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants (chute ou vol).

Tout participant est tenu de s'assurer qu'il bénéficie d'une couverture « assurance individuelle accident ».

Article 7 : Responsabilité

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, il sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout participant est tenu de vérifier le bon fonctionnement de son matériel.

Article 8 : Assurance annulation

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement du participant.

Un dédommagement sera proposé en cas d'annulation de l'épreuve de la part de l'organisateur.

Article 9 : Disqualification

Tout participant n'ayant pas respecté le code de la route sera disqualifié.

Tout participant n'ayant pas réalisé l'intégralité du parcours sera disqualifié.

Tout participant se mettant dans le sillage d'un autre coureur (drafting) sera disqualifié.

Tout participant ayant une attitude antisportive sera disqualifié.

Tout participant étant surpris en train de jeter quoi que ce soit sur le parcours sera disqualifié. (Des poubelles seront prévues aux départ et arrivée de l'épreuve).

Les voitures suiveuses sont interdites et leur présence entrainera la disqualification du concurrent concerné.

Article 10 : Abandon

Tout abandon en cours d'épreuve devra être signalé à l'organisation (signaleur ou téléphone).

Article 11 : Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le parcours. Tout concurrent témoin d'un accident ou incident nécessitant l'intervention des secours devra informer les signaleurs ou l'organisation de la course d'une nécessité d'intervention de l'équipe médicale.

Article 11 : Catégories

Les catégories d'âge s'apprécient selon l'âge atteint dans l'année de la compétition

Pour les femmes

Classement scratch

Minimes (12-14 ans)

Cadettes (14-16 ans)

Juniors (17-18 ans)

Espoirs (19-22 ans)

Seniors (23-39 ans)

Vétérans (40-49 ans)

Super Vétérans (50-59 ans)

Anciennes 1 (60-69 ans)

Anciennes 2 (70 ans et plus)

Pour les hommes

Classement scratch

Minimes (12-14 ans)

Cadets (14-16 ans)

Juniors (17-18 ans)

Espoirs (19-22 ans)

Séniors (23-39 ans)

Vétérans (40-49 ans)

Super Vétérans (50-59 ans)

Anciens 1 (60-69 ans)

Anciens 2 (70 ans et plus)

Tandems

Classement scratch

Fixies (bicyclettes mono pignon sans roue libre)

Classement scratch

Monocycles

Classement scratch

Vélos Cargo (biporteurs avec plateforme avant)

Classement scratch

Article 12 : Récompenses

Les récompenses seront remises après l'arrivée du dernier concurrent.

La présence des participants récompensés est indispensable. Aucun participant récompensé ne pourra se faire représenter par un tiers.

Les trois premiers au scratch, ainsi que les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un prix spécial « Reine du Mont Thou » et « Roi du Mont Thou » sera décerné pour les concurrents féminin et masculin ayant réalisé le meilleur temps scratch du jour.

Article 13 : Inscriptions

Le coût de l'inscription jusqu'au jeudi 28 août 2025 minuit est de :

- 7 euros pour les licenciés,
- 8 euros pour les non licenciés (incluant le prix d'une assurance journalière)

Le montant de l'inscription le jour de l'épreuve est de 10 euros.